



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 4 mars 2022/nss

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 23 FÉVRIER 2022**

Corps professoral

Mmes D. Forster, C. Kaddous, K. Lempen, M.-L. Papaux van Delden

MM. M. Hottelier, M. Sassòli, B. Sträuli

Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

Mme M. Baqué (présidente), MM. J. Arber, F. Burgener, C. Hirsch

Corps des étudiant-e-s

Mmes C. Tairraz, L. André (vice-présidente), A. Torbey, M. M. Marchal

Corps du personnel administratif et technique

Mmes S. Taboada Barreiro, C. Peiry-Krahenbühl

Assistent avec voix consultative

Mmes C. Gidari Wassmer, conseillère académique, B. Bertossa, conseillère académique, Y. Osta, conseillère académique, MM. B. Foëx, doyen, D. A. Gfeller, administrateur

Excusé-e-s

M. G. P. Romano

Invités

MM. R. Bahar, S. Marchand

Procès-verbal

Mme N. Spytek-Sutter

-
1. Adoption du procès-verbal du 24 novembre 2021

Le Conseil participatif approuve le relevé de décisions à l'unanimité (16 voix).

2. Réforme des examens année académique 2022 – 2023 : modification du Règlement d'études

Le prof. R. Bahar présente brièvement le point sur la base des documents annexés.

Il s'agit d'une réforme qui a déjà été présentée il y a une année à ce même Conseil participatif. Cependant, suite à une discussion avec le Service juridique du Rectorat, la commission y a apporté quelques modifications, principalement terminologiques.

Ces mêmes modifications ont été présentées au Collège du 19 janvier 2021 et déjà approuvées.

Mme L. André demande s'il est possible d'avoir les documents présentés l'année dernière car, suite aux élections universitaires, les membres actuels du corps étudiant ont changé. Le prof. R. Bahar transmettra volontiers les documents et explique succinctement qu'il s'agit de réduire certains examens de Bachelor série 2 en les regroupant par domaine ; la Faculté de droit de l'UNIGE est celle qui a actuellement le plus d'examens par rapport à d'autres facultés de droit. Mme L. André enchaîne avec une question concernant l'art. 23 al. 2. ; sur la formulation du nombre de crédits qu'elle ne trouve pas très claire. Elle propose une nouvelle formulation. Le prof. R. Bahar précise que la formule a été vue et revue par le Service juridique du Rectorat, il est donc d'avis qu'il est opportun de rester sur cette formulation.

Le prof. M. Hottelier partage l'avis du prof. R. Bahar, car la procédure a été longue et il s'agit maintenant d'avancer, sachant que l'objectif visé est une mise en œuvre pour la prochaine rentrée académique 2022 – 2023. Il ajoute que l'on pourrait d'une manière ou d'une autre donner suite à cette requête en expliquant le fonctionnement à l'interne.

Mme C. Gidari-Wassmer, conseillère académique, explique que les étudiant-es comprendront en lisant le plan d'études, qui sera très clair. Le prof. R. Bahar ajoute que dans le plan d'études, les examens à coefficient double seront bien identifiés et explicités.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité (16 voix) la proposition de modification du Règlement d'études.

3. Modification du plan d'études 2021-2022 : ajout au semestre de printemps 2022 d'un cours à option de maîtrise intitulé « L'entreprise sociale » dispensé par la prof. Giulia Neri-Castracane

Mme C. Gidari-Wassmer présente le point. Il s'agit de l'ajout d'un nouveau cours proposé par la prof. G. Neri-Castracane et précise simplement que l'intitulé n'est pas « L'entreprise sociale » mais « Entreprises sociales » au pluriel.

Par ailleurs, elle ajoute que l'enseignement de Master en droit international et européen de la sécurité sociale prévu à ce semestre de printemps 2022 ne pourra malheureusement pas être dispensé par la prof. S. Dagrón pour des raisons indépendantes de sa volonté. Un email uniliste a déjà été envoyé aux étudiant-es.

Le Conseil participatif approuve à l'unanimité (16 voix) ces modifications du plan d'études 2021-2022.

4. Commission de planification académique (COPLAN) : rapport complémentaire au rapport du 3.5.2021 (soumis au conseil participatif lors de la séance du 26.05.2021) concernant la succession du poste du professeur M.-A. Renold

Le prof. S. Marchand présente le point.

Le Conseil participatif approuve le rapport complémentaire au rapport du 3.5.2021 (15 voix favorables, 0 non et 1 abstention).

5. Plan d'action du rectorat à la suite de l'enquête sur les conditions de travail et de carrière du corps intermédiaire : proposition du Conseil participatif de la FAPSE consistant en une prise de position commune des Conseils participatifs requérant leur consultation obligatoire sur ce plan d'action

Mme M. Baqué présente le point. A la suite de la publication du rapport d'enquête auprès du corps intermédiaire, un plan d'action a été élaboré par le Rectorat. Ce plan d'action a été mis en consultation auprès des diverses instances de l'Université, à l'exception des Conseils participatifs.

Début février, Mme Gaëlle Molinari, qui préside le Conseil participatif de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, a approché l'ensemble des président-es des Conseils participatifs de l'Université pour demander s'ils/elles étaient disposé-es à mettre au vote un projet de motion à soumettre au Rectorat, qui demanderait que tous les Conseils participatifs de l'Université soient obligatoirement consultés sur ce plan d'action, avec pour ce faire une extension du délai de consultation arrivé à échéance le 18 février. La proposition a été assez favorablement accueillie par les autres Conseils participatifs. Le projet de motion a été accepté par les facultés de psychologie, de médecine, d'économie, des sciences de la vie et des lettres. Doivent encore se prononcer, le conseil participatif des facultés de droit, de traduction et d'interprétation et des sciences.

Pour des raisons réglementaires et de politique institutionnelle, les conseils participatifs ne peuvent pas soumettre de motions au Rectorat ; de ce fait, même si le conseil décidait de donner suite à cette proposition, la motion serait formellement relayée au Rectorat par l'intermédiaire de notre doyen.

Le Conseil participatif approuve – par 7 voix favorables, 3 non et 5 abstentions - la proposition consistant en une prise de position commune des Conseils participatifs requérant leur consultation obligatoire sur ce plan d'action

Le doyen accepte de soumettre au Rectorat la motion quand celle-ci sera rédigée. Il en profite également pour remercier les membres du conseil d'avoir accepté cette séance extraordinaire.

6. Divers et communications

Mme A. Torbey rappelle que lors des deux dernières séances du Conseil participatif, la reprise des séances en présentiel avait été évoquée voir souhaitée par une majorité des membres.

Mme M. Baqué répond qu'en effet, vu l'évolution de la situation sanitaire ainsi que la levée de la quasi-totalité des restrictions, la prochaine séance aura probablement lieu en présentiel.

La séance est levée à 14h46.